

Pêche en Mer

La gestion de la ressource



Présentation FNPPSF

Présentation générale de la FNPPSF 2015

Quelques chiffres à retenir

Près de **5 millions** de personnes concernées par la plaisance et/ou la pêche de loisirs en mer.

Près de **3 millions** de pêcheurs en mer !

Un poids économique considérable

Plaisance (toutes activités) : plus de 4 milliards d'euros par an

Pêche en mer : plus de 2 milliards d'euros par an

Plus de **100000 emplois** (10 anneaux = 1 emploi)

La FNPPSF aujourd'hui :

Près de **300 associations** sur l'ensemble du littoral

Près de **30000 affiliés** dont **20000 abonnés**

AF3P : FNPPSF - FFPM - FFESSM – FCSMP - UNAN

Plus de 200000 adhérents

Protection de la ressource FNPPSF – AF3P

FNPPSF

Charte d'engagement
pour une Pêche de loisir en mer éco-responsable

Signée en Juillet 2010

Par deux ministres et les cinq fédérations représentatives
FNPPSF – FFPM - FFESSM – FCSMP - UNAN

Mieux encadrer la pêche de loisir

Protection de la ressource FNPPSF – AF3P

FNPPSF

« CHARTE DE LA PÊCHE EN MER DE LOISIR ÉCO- RESPONSABLE »

Bilan global après 2 ans jugé positif

- Des mesures importantes déjà en place
 - Marquage
 - Tailles minimales
- La solidarité des fédérations signataires de la charte
- La poursuite nécessaire des travaux
- Des mesures indispensables restent à mettre en place

Protection de la ressource FNPPSF – AF3P

FNPPSE

« CHARTE DE LA PÊCHE EN MER DE LOISIR ÉCO- RESPONSABLE »

Poursuite des travaux dans le cadre de la charte

Mesures prioritaires à mettre en œuvre dans les 2 ans à venir

- Repos biologique et protection des frayères
- Tailles minimales de capture pour tous les pêcheurs :
amateurs et professionnels
- Déclaration gratuite et obligatoire
- Pour les espèces en difficultés : un quota mensuel adapté à nos activités

Protection de la ressource FNPPSF – AF3P

FNPPSE

« CHARTE DE LA PÊCHE EN MER DE LOISIR ÉCO- RESPONSABLE »

Poursuite des travaux dans le cadre de la charte
Mesures prioritaires à mettre en œuvre dans les 2 ans à venir

Protection de la bande côtière :

- Une bande côtière étendue à 6 M
- Aucune pêche intensive dans la bande côtière
- Récifs artificiels
- Comité de suivi et convention de lutte contre le braconnage

Protection de la ressource FNPPSF – AF3P

FNPPSE

Mesures européennes

Bar

Le bar : les mesures européennes prises à ce jour

- Interdiction temporaire de pêche au chalut pélagique Zone VII
- 1 bar/jour/Pêcheur => 3 bar/jour/pêcheur
- Quid des autres métiers et des autres zones ?

Protection de la ressource FNPPSF – AF3P

FNPPSE

Mesures européennes

Bar

Des mesures prises à partir de chiffres datant de 2012

- Un peu plus de 2500 tonnes pour la pêche de loisir (25%)
- Passage de 36 à 42cm en 2012
- Prélèvement actuel estimé à moins de 1500 tonnes (15%)
- Double peine totalement injustifiée

Protection de la ressource FNPPSF – AF3P

FNPPSF

Mesures européennes sur le bar

- Des mesures incomplètes et incohérentes
 - Pélagiques et Pêche de loisir. Et les autres ?
 - Uniquement la zone VII => La zone VIII sinistrée !
- Des mesures inefficaces voire dangereuses
 - Les prises de bars en ce début 2015 sont inquiétantes
 - Les reports sur les autres métiers et sur les autres zones sont catastrophiques !
 - Les tricheries en tout genre prolifèrent !

Protection de la ressource FNPPSF – AF3P

FNPPSF

Mesures européennes sur le bar

- Nous demandons de toute urgence
 - Une généralisation de taille minimale de capture à 42cm
 - Une interdiction pendant la période de reproduction pour tous les métiers et toutes les zones.
- Nous demandons par ailleurs
 - Des réunions de ce type sur l'ensemble des poissons concernés en pêche de loisir. Il n'y a pas que du bar dans la mer !
 - La suppression du quota journalier pour la pêche de loisir : ce quota est contre productif et totalement inadapté
 - La mise en place d'un quota mensuel permettant de combattre les abus (braconniers) tout en préservant l'activité de loisir.

Protection de la ressource FNPPSF – AF3P

FNPPSF Mesures européennes sur le bar

- Quota journalier ou quota mensuel : quel objectif ?
 - Pénaliser et décourager les pêcheurs plaisanciers ?
 - Lutter contre les pêches abusives (braconniers).
- Quota journalier
 - Totalemment inadapté à une pêche épisodique et aléatoire
 - Pas assez pour rêver d'une belle pêche : un ressort brisé
 - Beaucoup trop : $3 \times 365 > 1000$ bars par an !
 - Inadapté, inefficace, contre productif !
- Quota mensuel
 - Adapté à la pêche récréative sans la pénaliser
 - Globalement plus restrictif qu'un quota mensuel
 - Permet la mise en place de contrôles ciblés à l'encontre des braconniers